



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Moselle

DSDEN / D2E1

D2E1 - Bureau de la Vie Scolaire et de l'Action
Éducative 1er et 2nd degré.

Metz, le 30 septembre 2026

Affaire suivie par :

Amandine GONZALEZ
Tél : 03 87 38 63 85

Le Directeur académique des services départementaux
de l'Education nationale de Moselle

Valérie DAUBENFELD
Tél : 03 87 38 63 90

Mél : voyages57@ac-nancy-metz.fr

1 rue Wilson
BP 31044
57036 METZ CEDEX 1

Mesdames les Inspectrices de l'Education
nationale et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale

Objet : Subvention du Conseil départemental 2026/2027 - Sorties scolaires de 3ème catégorie pour le 1^{er} degré.

P.J. :

- le tableau projets voyages scolaires 2026-2027 en Moselle.
- le tableau projets voyages scolaires 2026-2027 hors Moselle.
- la fiche d'information « Actions éducatives » sur la participation du Département.
- le formulaire de demande au Département de la Moselle de la subvention « Séjours de découverte en Moselle ».

La subvention du Conseil départemental pour l'année 2026/2027 demeure inchangée par rapport à l'an passé : 20 € par jour et par élève, pour les séjours de 3 à 5 jours, dans la limite des crédits qui seront votés par l'Assemblée Départementale en 1^{ère} réunion trimestrielle 2027. L'aide concerne les sorties en Moselle et seules les écoles élémentaires et primaires sont éligibles (les élèves de maternelle ne peuvent pas en bénéficier). Le nombre maximal de séjours subventionnés par le Département est dépend du nombre de classes dans l'école :

Nombre de classes dans l'école	Nombre maximum de classes subventionnées
1 à 3	1
4 à 7	2
8 à 9	3
10 à 13	4
14 et plus	5

Modalités de demande de subvention :

Elle est établie par le directeur d'école au moment des recensements des sorties scolaires en fin d'année civile au moyen du formulaire : « demande au Département de la Moselle de la subvention séjours de découverte en Moselle ».

Les écoles devront vous l'avoir transmis pour le 6 novembre 2026. Merci de bien vouloir renseigner la date du jour d'arrivée des formulaires de demandes (cachet du jour obligatoire).

Cette demande doit être jointe au tableau projets voyages scolaires 2026-2027 recensant les projets des sorties scolaires en Moselle.

Je vous remercie par avance de ne pas modifier le format du tableau.

Les demandes des écoles s'inscrivant dans une enveloppe que nous ne connaissons pas à ce jour, je vous remercie **de bien vouloir, dans la colonne « avis » sur le tableau des projets en Moselle, prioriser, par ordre croissant**, les dossiers susceptibles d'être subventionnés, sur la base du parcours culturel de l'élève (au moins une sortie avec nuitée(s) au cours de la scolarité élémentaire) et de la taille de l'école (cf. tableau ci-dessus).

Le retour synthétique de votre circonscription est attendu à la DSDEN 57 pour le 13 novembre 2026 (délai de rigueur). Le formulaire de chaque école et les tableaux de recensement des voyages scolaires par circonscription seront à remplir et à transmettre à voyages57@ac-nancy-metz.fr.

Points de vigilance :

Chaque demande d'autorisation de départ en sortie scolaire avec nuitée devra figurer sur le tableau récapitulatif « projets voyages scolaires 2026-2027 » selon le cas de figure, en Moselle ou hors Moselle.

Les subventions étant attribuées dans le cadre d'un budget contraint et dans la limite des sommes engagées lors de l'enregistrement des demandes, le Département de la Moselle a fixé le cadrage suivant :

- Seules les demandes de subvention annexées au tableau de recensement des sorties scolaires dont le retour est attendu à la DSDEN pour le 13 novembre 2026 seront prises en compte ;
- Le nombre d'élèves pour le calcul du montant global de la subvention doit correspondre à l'effectif réel des élèves partants sur le formulaire de la demande. Aucune révision des effectifs « à la hausse » ne sera prise en compte.

Mickaël CABBEKE

